

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Le 12 octobre 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 octobre 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER : Conseillers Municipaux

Est absente :

Madame Caroline LEDERLE.

Ont donné procuration :

Madame Marie BARTHELEMY à Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Xavier COIFFARD à Madame Magalie GREAU, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU à Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur Benoît BACLET à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Nathalie GODET comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 14 septembre 2015 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU DE LA MAJORITE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de l'installation en tant que Conseiller Municipal de Monsieur Patrice BRAULT, au titre de la Majorité Municipale, suite à la démission de Monsieur Pierre MARTIN.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - SYNDICAT MIXTE GIGALIS - MODIFICATION STATUTAIRE - DEMANDE DE RETRAIT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 – de ne pas approuver la modification statutaire telle que proposée par la délibération n°03/07-CS41 du Comité Syndical de Gigalis, en date du 3 juillet 2015,

Article 2 – de ne pas adhérer aux compétences du socle commun obligatoires du Syndicat, telles que définies à l'article 5-2 des statuts proposés,

Article 3 – de solliciter le retrait de la Ville de Cholet au Syndicat Mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communication électroniques, dit Gigalis, au plus tard le 31 décembre 2015.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder à la modification de l'emploi telle que mentionnée ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Éducation	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints d'animation (25,25/,35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints d'animation (26,25/,35 ^{ème})	Régularisation quotité – poste de responsable d'animation	13/10/15

1.3 - PERSONNEL - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AUPRES DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prendre acte de la mise à disposition partielle d'un agent de la CAC auprès de la Ville de Cholet afin de compléter son temps de travail au Service de la Gestion des Déchets.

Article 2 - d'approuver la convention de mise à disposition à conclure avec la Ville de Cholet comprenant notamment les conditions de remboursement des rémunérations correspondantes, pour une période de 3 ans renouvelable.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - REMISE GRACIEUSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder à titre exceptionnel à Madame Morgane DREUX, pour défaut d'information, la remise gracieuse de la créance de 45,70 € émise suite à l'enlèvement de son scooter stationné dans un local, par la Police Nationale à la demande de l'Agence Cytia (Titre 1684 bordereau 184 exercice 2015).

2.2 - LISTE DES BIENS AMORTIS - ADJONCTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

- Plantations : 20 ans
- Immeubles de rapport : 20 ans .

Les biens seront amortis à compter de l'exercice 2016.

Cette liste complète les différentes listes précédemment adoptées lors des séances du Conseil Municipal des 9 novembre 1998, 13 décembre 1999 et 9 juillet 2012.

2.3 - LOGICIEL ET PORTAIL FAMILLES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible et estimée à 96 000 € pour l'installation du système d'Information Enfance et du portail familles dont le coût total est estimé à 120 305 € HT.

Article 2 - d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

Cf. annexe 2.3

2.4 - TAXES D'URBANISME - ADMISSIONS EN NON VALEUR - AVIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'émettre, à titre exceptionnel, un avis favorable, à la demande d'admission en non valeur d'un montant principal total de 3 466 € présentée par la Direction Générale des Finances Publiques au bénéfice des SARL Kalipa et Promangevine au titre des taxes d'urbanisme dues pour des constructions de maisons individuelles.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT NUIT DES TROPHEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la convention de partenariat avec Intersport pour l'attribution de bons d'achats dans le cadre de la Nuit des Trophées - Édition 2015.

Article 2 - d'approuver les conventions de partenariat avec Cholet Basket SASP, la Stella Sport La Romagne Tennis de Table et le Hockey Club Choletais pour l'attribution de places pour assister à des rencontres sportives à l'occasion des deux prochaines éditions 2015 et 2016 de la Nuit des Trophées.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CLASSES DE DECOUVERTE - REPAS SERVIS AUX ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE CHOLET - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention ci-annexée, à conclure pour l'année scolaire 2015/2016 avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, définissant les modalités de remboursement à cette dernière, des repas pris au CISPA par les élèves des écoles publiques de Cholet dans le cadre des classes de découverte et encaissés par la Ville sur la base des tarifs municipaux.

4.2 - CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE DE CHOLET RELATIVE AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES - AVENANT N° 2015-01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de l'avenant n°2015-01, ci-annexé, à la convention triennale d'objectifs et de financement d'une prestation de service " Accueil de Loisirs sans Hébergement " pour les accueils périscolaires gérés par la Ville, conclue entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales le 10 février 2015.

4.3 - VILLE AMIE DES ENFANTS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2014/2020 AVEC UNICEF FRANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la convention d'objectifs tripartite avec UNICEF France et la Communauté d'Agglomération du Choletais résultant de l'attribution du titre " Ville et Intercommunalité Amies des Enfants " pour la période du mandat 2014-2020.

Article 2 - d'adhérer à UNICEF France moyennant le versement annuel d'une cotisation d'un montant de 200 €.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - CONCESSION A LONG TERME D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT AU PARKING MONDEMENT AU PROFIT DU CABINET FABRICE SUTEAU - SUBSTITUTION PAR LA SCI BME MAROT A LA CONVENTION DE CONCESSION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de donner son accord pour substituer à la convention pour la concession à long terme d'une place de stationnement au parking Mondement, établie pour le bien situé 21 boulevard Delhumeau Plessy, le cabinet Fabrice SUTEAU par la société civile immobilière BME MAROT.

5.2 - AVENANT A LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE DALKIA FRANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de modifier l'article 4 de la convention fixant les conditions d'occupation du domaine public de la Collectivité par la société DALKIA FRANCE portant sur la redevance d'occupation, selon ce qui suit :

" le tarif de cette redevance passe de la somme annuelle et forfaitaire de 3 500 à 3 700 € par caniveau créé sous voirie publique de la Collectivité. La formule de révision est revue de la manière suivante :

R = Tarif révisé de la redevance annuelle d'occupation du domaine public de la Collectivité,

I = Indice TP10A (indice des prix des travaux publics, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux), du mois de mars de chaque année,

IO = Valeur de l'indice du mois de mars 2011 fixé à 129,7,

Km = Nombre kilométrique linéaire de caniveau créé sous voirie publique,

$R = 3\,700 \times i/i_o \times km.$

Le reste de l'article reste inchangé. "

5.3 - DENOMINATION DE QUATRE RONDS-POINTS AVENUE DES SABLES ET AVENUE DE L'ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - D'attribuer les noms suivants aux 4 ronds-points :

1 - Place du Don de Sang - Don de Vie,

2 - Place de la Médaille Militaire,

3 - Place de Dénia,

4 - Place de l'Océan,

conformément au plan joint.

Cf. annexe 5.3

5.4 - 3 SQUARE HENRI BERGSON - CESSION D'UN IMMEUBLE A MONSIEUR ET MADAME ABRAK

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la signature d'un compromis de vente, sous la condition suspensive de l'obtention de financement, puis de l'acte de cession, d'un immeuble à usage d'habitation, situé 3 square Henri Bergson, cadastré section BT n°702, au profit de Monsieur et Madame ABRAK, au prix de 105 000 € net vendeur, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par les acquéreurs.

Cf. annexe 5.4

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Nathalie GODET

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 12 octobre 2015,

Florence JAUNEAULT	Christine CHARRIER	Sandrine RAOUX	Evelyne PINEAU
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Patrice BRAULT
Florence DABIN	Frédéric PAVAGEAU	Maya JARADE	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Olivier BAGUENARD	Anne GRAVELEAU- HARDY
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	André CERQUEUS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Jordan JOUTEAU	Magalie GREAU
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Catherine CANALS
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Gwénaëlle DUCHESNE	Bernard RABILLER
Annick JEANNETEAU	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE	
Jean-Paul BREGEON	Simone POUPARD	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	